



Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 <u>cite.niepce.balleure@gmail.com</u>

Document à conserver

NOTE AUX PARENTS Année scolaire 2018/2019

Votre fils ou votre fille va intégrer en septembre une classe de la cité scolaire Niepce-Balleure.

L'équipe de direction est constituée d'un proviseur en charge de l'établissement, assisté de deux proviseurs adjoints, deux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et trois conseillers principaux d'éducation.

La qualité des relations que nous mettrons en place entre vous et les équipes du lycée contribuera grandement à la réussite de vos enfants. Les CPE, les professeurs principaux et l'équipe de direction vous recevront autant que de besoin.

Des rencontres parents-professeurs seront régulièrement organisées et il est important que vous y participiez.

Les outils mis en place pour faciliter le suivi de la scolarité de vos enfants sont les suivants :

- Un carnet de liaison est remis à chaque jeune en début d'année. L'élève doit l'avoir sur lui en permanence. Le règlement intérieur y figure, vous devrez en prendre connaissance et le signer. L'inscription de l'élève dans l'un des deux lycées vaut adhésion au règlement intérieur. Il vous faudra consulter régulièrement ce carnet de liaison qui est un élément important de la communication entre les parents, les professeurs, les CPE et l'infirmerie.
- LIBERSCOL, espace numérique de travail, vous permettra de consulter l'emploi du temps de votre enfant, et les éventuelles modifications, ses notes, de prendre rendez-vous ou d'échanger avec les équipes, d'avoir les notes officielles d'information. Un compte est attribué et disponible pour chaque parent. Les possibilités offertes sont très nombreuses, rapides, fiables et permettent un suivi sans faille de la scolarité. Les identifiants et codes d'activation seront communiqués automatiquement courant septembre, soit via le net <u>AUX PARENTS AYANT RENSEIGNÉ LEUR ADRESSE MAIL</u>, soit par le biais de vos enfants ou par la poste. L'accès au site est donné aux nouveaux élèves en début d'année.

Trois certificats de scolarité seront distribués aux élèves et étudiants dans la troisième semaine suivant la rentrée.

Les parents et les élèves ont leur place dans les différentes instances représentatives et décisionnelles du lycée (conseil d'administration, conseils de classes, conseil de la vie lycéenne...). C'est par cet engagement que vous prendrez une part active à toute la vie de la cité scolaire. Je vous encourage donc à vous présenter aux élections des représentants de parents en vous rapprochant des associations de parents d'élèves ou en vous présentant sans étiquette.

En espérant que cette année scolaire à venir sera réussie pour vos enfants, je reste avec les équipes à votre disposition pour toute question complémentaire.

Le proviseur,

A. JASSIONNESSE





Cité scolaire Niepce-Balleure

141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

03.85.97.96.00 <u>cite.niepce.balleure@gmail.com</u>

Document à conserver

CALENDRIER

Les dossiers d'inscription sont à renvoyer au secrétariat élèves le plus rapidement possible.

Dates de rentrée scolaire : lundi 3 septembre 2018

- à 8h pour les élèves de première année
- à 9h pour les élèves de deuxième année

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA RENTRÉE		
Pour tous les élèves participant aux cours d'éducation physique et sportive	Une paire de baskets Un short et un survêtement Un sac de sport	
Pour les élèves ayant des TP de physique-chimie (BTS CPI et MDC, CPGE PTSI et PT)	Blouse blanche en coton	
Pour les étudiants ayant des TP de génie chimique (BTS MDC et PDP)	Une combinaison en coton	
Pour les étudiants en BTS CPI	Des chaussures de sécurité	
Pour les étudiants de CPGE (PTSI et SPE-PT)	Programme de lettres et philosophie : Thème : l'amour Le banquet (Platon) - traduction Luc Brisson - éditions GF Poche Le songe d'une nuit d'été (William Shakespeare) - traduction Jean-Michel Desprats - collection Folio théâtre, Gallimard La chartreuse de Parme (Stendhal) Attention à bien respecter les éditions indiquées. Les étudiants doivent acquérir les trois œuvres et les lire pour la rentrée. Technologie : Guide des sciences et technologies industrielles de JL. FANCHON (Éd. Nathan - édition récente)	

ACHAT GROUPËS À LA RENTRÉE	
Pour les élèves de BTS MDC et PDP	Une paire de lunettes de sécurité et une paire de gants de sécurité pour les manipulations de génie chimique.

DOCUMENTS À RENDRE

☐ Fiche d'inscription
☐ Copie du jugement de divorce confiant la garde des enfants (<u>si concerné</u>)
☐ Copie de la carte d'identité recto/verso
☐ RIB (pour le service d'intendance)
☐ Fiche infirmerie et la copie des pages de vaccination du carnet de santé
☐ Formulaire d'abonnement Grand aiR avec une photo d'identité de moins de 3 mois (si concerné)
☐ Chèque pour le foyer socio-éducatif de 8€ (voir sur le site Internet du lycée pour les informations
concernant le ESE)





Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation était notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

De Comment vous inscrire ou vous réinscrire?

Pour vous inscrire, en parallèle de votre inscription CPGE, il convient de compléter le dossier d'inscription administrative et de le renvoyer avec les pièces justificatives à la rentrée et au plus tard le 24 septembre 2018 à l'adresse indiquée dans les annexes au dossier d'inscription. Après cette date, les inscriptions seront définitivement closes pour cette année 2018-2019.



A partir du 20/06, la page web dédiée sera actualisée et vous pourrez télécharger le dossier et les annexes http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html

Rubrique : Administratif.

En octobre /novembre, si votre dossier est complet, vous recevrez votre carte d'étudiant ainsi que le certificat de scolarité. Pour tout dossier incomplet, un rappel de pièces sera effectué.

ATTENTION: Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits pour 2018-2019 à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB, sauf à régler un droit spécifique prévu à cet effet en sus des droits d'inscription.

Dans quelle formation s'inscrire?

Pour la 1^{ère} année de CPGE, l'inscription s'effectue par grands domaines en cohérence avec la filière de CPGE.

Pour la 2^e année de CPGE : l'inscription se fera par mention de Licence, sous réserve que cela soit en cohérence avec la filière de CPGE, l'inscription en 1^{ère} année et les conditions requises.

Se référer à la convention et à la « Note aux étudiants CPGE » accessibles sur la page web dédiée ainsi qu'au tableau de correspondances figurant en page 3 du dossier d'inscription.

Notez bien &

- Page web dédiée CPGE: http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html
 Vous retrouverez tous les documents administratifs pour votre inscription, la convention, mais également des ressources pédagogiques mis à votre disposition. Cette page évoluera dans l'année.
 - IMPORTANT : les documents pour la rentrée 2018/2019 (dossier d'inscription...) seront accessibles à partir du 20/06.
- Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation 3 03 80 39 52 98
- Récupération des identifiants ENT : guichet-unique@u-bourgogne.fr 3 03 80 39 90 71







Cadre réservé au lycée	

Document à retourner au plus tard pour le 12/07/2018

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

☐ INSCRIPTION ou ☐ RÉINSCRIPTION EN CLASSE PRÉPARATOIRE

☐ Première année (PSTI)	Deuxième année (SPE-PT

Attention : l'inscription en première année ne sera définitive qu'après réception de votre <u>attestation de réussite au baccalauréat</u>.

IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT				
NOM (en lettres majuscules) :	Sexe : □ M □ F			
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :				
Né(e) le : à :	Département : Pays :			
Nationalité :	Numéro de sécurité sociale :			
Téléphone portable : Courriel :				
Adresse de l'élève (si différente des parents) :				
ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2018/2019				
Lycée :	Ville : Département :			
Classe :	. Spécialité :			
	RÉGIME			
☐ Interne (1 ^{ère} année uniquement) ☐ Demi-pensionnaire	☐ Interne-externé ☐ Externe			
Les étudiants peuvent bénéficier de logements conventionnés dans les résidences Chalon-jeunes.				
LAN	IGUE VIVANTE			
Langue vivante obligatoire : anglais. Pas de langue vivante facultative.				

FAMILLE - ADRESSE Situation familiale des parents : ☐ Mariés, PACS ou vie maritale ☐ Séparés ou divorcés - Autorité parentale exclusive ☐ conjointe (fournir copie du jugement de divorce) □ Veuf ☐ Autre Responsable légal : ☐ Les 2 parents ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) : L'élève vit chez : ☐ Sa mère ☐ Famille d'accueil □ Foyer ☐ Ses parents ☐ Son père ☐ Autre (précisez):..... Nom de la mère : Nom du père : Prénom : Prénom : Adresse: Adresse:..... Tél. domicile : Tél. domicile : Tél. travail : Tél. travail : Tél. portable : Tél. portable : E-mail:..... E-mail:..... Profession: Profession: occupe un emploi chômage □ retraité 🗆 occupe un emploi chômage □ retraité (7 Je soussigné autorise à communiquer mes coordonnées Je soussigné autorise à communiquer mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : oui 🗖 aux associations de parents d'élèves : oui 🗖 Nombre d'enfants à charge des parents dans le second degré (collège, lycée) : Nombre total d'enfants à charge des parents : Assurance individuelle de l'étudiant : oui 🗆 non 🗆 Compagnie et adresse: Étudiant mineur : Je soussigné(e) autorise la prise de vue et l'utilisation des photos réalisées de mon enfant dans le cadre de la promotion du lycée : non 🗖 oui 🗆 Étudiant majeur : J'autorise la prise de vue et l'utilisation des photos de moi réalisées dans le cadre de la promotion du lycée : oui 🗖 non 🗖 Fait le Signature de l'élève Signature des parents





A-t-il bénéficié d'un tiers-temps pour les examens ?

🗆 oui 🔲 non

TSVP ♥

	DO	cument a rap	porter lors	ae rinse	cripuon)
		FICHE	INFIRM	MERIE		
		(non	confident	ielle)		
NOM :	******************					
Prénom :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Date	de naissanc	e :		
Classe :	Code	classe :		.,		
Interne Demi-per	nsionnaire 🗖	Exteri	ne 🗆			
Téléphone portable de l'é	elève :			*****		
Numéro de sécurité socia						
		EUR DE L'AUT			DE L'ÉLÈVE	
		Père			Mère	
NOM Prénom						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Adresse	*** *** *** *** *** *** ***					
Profession						
Téléphone :						
Domicile						
Employeur						
Mobile						
Autre personne à préve	nir en cas d	absence des p	oarents :			
NOM :			Télépho	one :		
Nom et adresse précise d	de l'établisser	ment scolaire fre	équenté pré	cédemme	nt :	
		RENSEIGN	IEMENTS N	1ÉDICAU)	(
Nom du médecin traitant	:			Télépho	one :	
Vaccination obligatoire D	TP (diphtérie -	- tétanos – polion	nyélite) : date	e du dernie	er rappel :	
Vaccination recommande Date de la 1 ^{ère} injection :	ée ROR (roug	eole – oreillons –	rubéole) Date de la	a 2 ^{ème} inje	ction :	
	Joindre la	a copie des pag	ges vaccina	ation du c	arnet de santé	
Votre enfant présente-t-il	ou a-t-il prés	enté des problè	emes de san	ité ? Si oui	i, lesquels ? (cochez et complétez)	
> Allergies	•	,				
Maladie chroniqu	ıe					
> Autre						
Traitement médie	cal régulier	□				
A-t-il bénéficié d'		□ oui	non non			
A-t-il bénéficié d'		Oui	non _	-		
Reconnaissance	de handicap	(MDPH) ? □ o	uı 🗆	🕽 non		





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à rapporter lors de l'inscription

INFORMATIONS IMPORTANTES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, merci de les mettre sous enveloppe cachetée à l'intention de l'infirmière ou du médecin scolaire.

Les médicaments personnels des internes doivent être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance en cours de validité.

En cas d'urgence, l'élève est immédiatement orienté par le service de régulation du centre 15 en faveur de la prise en charge la plus appropriée.

Le lycée prévient la famille le plus rapidement possible.

La sortie de l'hôpital de l'élève mineur est obligatoirement assurée par la famille.

En aucun cas l'élève prend seul la décision de rentrer à la maison.

Ce retour est obligatoirement validé par l'infirmière après bilan de santé et diagnostic. C'est elle qui contacte la famille et précise les modalités de sortie.

En cas d'absence des infirmières, la vie scolaire organise le retour avec les parents.

LIGNE DIRECTE INFIRMERIE: 03.85.97.96.25

Lu et approuvé le

Signature des parents





INTERNAT

ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est gratuite pour les nouveaux élèves et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au sein de la Cité Scolaire et devra être obligatoirement remplacée en cas de perte ou de dégradation: coût 6,10 €.

INTERNAT - TARIFS ANNUELS AU 1er JANVIER 2018

Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2019

Internes	1 535,00 €
Internes post baccalauréat C.P.G.E.	1 710,00 €
Internes-externés	1 315,00 €

L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. Le changement de régime n'est possible qu'à la fin de chaque trimestre.

RESTAURATION

NOUVEAUTE 2018

Deux modes de paiement sont proposés :

1 - Règlement forfaitaire (4 ou 5 jours par semaine) :

Le règlement peut se faire à réception de l'avis aux familles (facture), au début de chaque trimestre, ou

Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée).

DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	D.P. 4 Jours	D.P. 5 Jours
1er terme de : octobre à décembre	193,66 €	227,50 €
2° terme de : février à avril	152,17 €	178,75 €
3° terme de : mai à juillet	152,17 €	178,75 €

Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif. Un document, à retourner par retour de courrier, vous sera transmis afin de confirmer votre choix.

LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

CITE NIEPCE - BALLEURE 141, avenue Boucicaut - BP 50099 71321 CHALON sur SAONE CEDEX Tél. 03.85.97.96.00 Fax 03.85.97.96.01

2 - Règlement à la prestation quelque soit le nombre de repas pris par semaine :

DEMI-PENSION A LA CARTE

Prix du repas : 4,40 €

La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé ou annulé :

- sur le site internet du Lycée : http://www.beccendepoc.fr/ depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes des Vies Scolaires,
- dans le hall externat de Balleure et dans la rue des ateliers de Niepce (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

POUR PAYER

Vous pouvez choisir le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :
 - \$ http://www.heceniepec.fr/
 - cliquez à droite de l'écran sur TURBO Self (1)
 - La fenêtre espace numérique s'affiche,
 - ⇒ 1 ère visite : créer un compte.

🔖 demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000), ENVOYER

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2^{ème} visite : accès à votre compte :

& s'identifier:

- saisir votre identifiant et votre mot de passe, | CONNEXION |

- ou éventuellement, les autres moyens de règlement suivants :
 - par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,
 - par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,
 - par carte bancaire
 - en espèces.

au bureau restauration de l'intendance.

PASSAGE AUX BORNES PLATEAUX DU SELF

Lors du passage au distributeur de plateaux, un affichage vous informe sur les droits et le solde de la carte. Lorsqu'il vous reste 2 repas, un bip vous alerte : "Pensez à recharger votre carte".

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée au 03.85.97.96.26. L'aide sera attribuée après étude <u>strictement confidentielle</u> des revenus et des charges.

Coupon à rapporter le jour de l'inscription.

DEMI-PENSION

- o Demi-pensionnaire au forfait « paiement au trimestre »
- o Au repas « paiement à l'avance » (Fournir un chèque de 4,40 € minimum avec le présent coupon)





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à conserver

TRANSPORTS

Carte Grand aiR (bus Zoom)

Pour obtenir la carte Grand aiR, remplir le formulaire ci-joint et le retourner avec le dossier d'inscription, accompagné d'une photo d'identité. Cette carte est gratuite uniquement pour les étudiants ayant moins de 26 ans.

Si vous êtes déjà titulaire de la carte, conservez-la, elle est valable 6 ans. Deux situations :

- vous changez d'établissement scolaire : remplissez le formulaire (sans fournir de nouvelle photo d'identité)
- vous ne changez pas d'établissement scolaire : aucune démarche à effectuer.

Transports dans le département

La Région Bourgogne-Franche-Comté ne subventionne pas les transports des étudiants, mais une carte de bus payante peut être demandée en ligne sur <u>www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires</u>.



Demande d'abonnement Grand aiR 2018 - 2019

OBLIGATOIRE

1 photo d'identité de moins de 3 mois

Il est OBLIGATOIRE de remettre ce formulaire complété à l'établissement scolaire que vous fréquenterez à la prochaine rentrée (dans le cadre des dispositions précisées par votre établissement). Votre carte vous

sera délivrée par votre établissement scolaire à la rent	rée de septembre.
Remplir en lettres capitales	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Date de naissance	
N° de téléphone de l'élève /	
Mail	
En retournant la présente demande, je m'eng dans les véhicules) dans les transports en con	age à respecter le règlement intérieur (affiché nmun.
Nom de l'établissement fréquenté en 2018-2019	
Niveau	Première demande de carte
Signature du demandeur de la carte :	Renouvellement
Seulement 24€ pou les week-ends & vacances sc	bonnement Grand Air + ur voyager librement blaires et sur le service Déclic ! emande sur www.buszoom.com
Inscrivez-vous gratuitement sur <u>www.buszoon</u> en cas de perturbations sur votre ligne	n.com « Alertes sms » et recevez les alertes
Cachet de l'établissement obligatoire	Cadre réservé à l'administration N° carte : Pièces manquantes :

Impression Bezin Haller • 71530 Crissey







Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 <u>cite.niepce.balleure@gmail.com</u>

Cadre réservé au lycée

Document à conserver

SE LOGER À CHALON-SUR-SAÔNE

Par les agences immobilières et les sites Internet

Pour consulter les adresses des agences à Chalon-sur-Saône, consultez les pages jaunes de l'annuaire.

Par les offices H.L.M.

- OPAC71

 - ① 0 810 71 71 71
 - opacsaoneetloire.fr
- Coopérative Habitat Bourgogne
 - ⊠ 32 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
 - 0 03 85 46 16 63
 - habitat-bourgogne.com

Par les foyers et résidences non gérés par le CROUS

- Résidence Chalon Jeune
 - ☑ 18 avenue Pierre Nugue 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
 - ① 03 85 46 44 90
 - residenceschalonjeunes.com
- Résidence étudiante Saint Côme
 - ⋈ 59 grande rue St Côme 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
 - ① 03 85 48 41 32

Par l'office de tourisme

4 place Port Villers 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

03 85 48 37 97

Par le point info jeunesse de la mairie

INF'ORM

- ⊠ 5 place de l'Obélisque 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
- ① 03 85 48 05 12
- ijbourgogne.com

Par les petites annonces

Paru Vendu

- ☑ 7 place de l'Obélisque 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
- ① 0 800 102 102
- paruvendu.fr

Par le Journal de Saône-et-Loire

- ☑ 9 rue des Tonneliers 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
- **①** 03 85 90 68 00

POUR LES AIDES AU LOGEMENT :

Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire 15 avenue Victor Hugo 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 0 810 257 110